

REGLEMENT DE MANIFESTATION

« Randonnée de printemps »

le samedi 22 mars 2025

TYPE DE RANDONNEE

Cette randonnée est une randonnée de cyclotourisme et n'est pas une compétition, l'allure est libre et familiale, sans classement ni mesure de performance. Le respect de l'environnement s'impose à toutes et tous les pratiquants.

CIRCUITS CYCLOTOURISTES PROPOSES

Quatre circuits de route sont proposés **35 Km** dénivelé 145 m – **58 Km** dénivelé 634 m – **70 Km** dénivelé 680 m – **94 Km** dénivelé 1063m.

CIRCUITS GRAVEL PROPOSES

Trois circuits **44 km 54 km 64 km**

ACCUEIL ET HORAIRES

L'accueil se fera à la salle des réunions « Tournesol » de Varois et Chaignot, sous le restaurant scolaire et les départs seront étalés dans une plage horaire de 12h à 14h30 pour tous les circuits.

ACCUEIL A L'ARRIVEE

A leur retour les participants seront accueillis à la salle Tournesol de Varois et Chaignot à 17 h30

INSCRIPTIONS

Une inscription est obligatoire au départ pour chaque participant, les modalités prévues sont les suivantes :

Moins de 18 ans	: gratuit
Licenciés FFCT	: 3€
Non licenciés	: 6€

DEVOIRS DES PARTICIPANTS

Comportement : les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage ils doivent :

- Appliquer les dispositions du Code de la Route et celles prises par les autorités locales compétentes
- Respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur
- Exécuter les injonctions des services de Police ou de Gendarmerie données dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation routière.

Equipement des cycles

- Les cycles utilisés par les participants, sont mus exclusivement par la force musculaire et équipés conformément aux dispositions de Code de la Route et en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage
- Les vélos à assistance électrique utilisés doivent être homologués dans le respect de la charte d'utilisation des VAE

SECURITE

- Responsable de la manifestation **Mme Martine Thévenard Téléphone : 06 64 18 91 22**
Personne à joindre en cas d'accident ou de problèmes graves
- Port du casque : le port du casque à coque rigide est vivement conseillé pour la pratique du cyclotourisme Il est obligatoire pour les mineurs
- Le gilet jaune est obligatoire lorsque les circonstances l'exigent (pluie, neige brouillard) et la nuit hors agglomération ;
- Les cyclotouristes devront adapter leur comportement aux conditions de circulation avec respect impératif du Code la Route et surtout ne pas utiliser de **téléphone portable en roulant**
Les participants doivent connaître les consignes écrites et verbales des organisateurs et notamment connaître les procédures d'appel des secours en cas d'accident corporel.

SECOURS

- **Gendarmerie ou Police : 17**
- **Pompiers : 18**
- **Samu : 15**
- **Numéro d'appel urgence européen : 112**

***TOUT PARTICIPANT DEVRA SE CONFORMER STRICTEMENT AU
CODE DE LA ROUTE***